

VOTRE ÉTUDE PERSONNALISÉE EN ASSURANCE DE PRÊT

GARANTIE EMPRUNTEUR HARMONIE MUTUELLE

Date de l'étude : 17/09/2025

Sebastien Anglade, Sandra Gouneaud,

J'ai le plaisir de vous adresser votre simulation concernant votre assurance de prêt.

Les garanties et les tarifs de ce projet sont susceptibles d'évoluer en fonction de vos déclarations réalisées lors de l'adhésion.

Bien à vous,

GUILLAUME CHARENTON

Votre interlocuteur dédié

CHARENTON GUILLAUME

GUILLAUME CHARENTON

+33695888080

contact@aecconseils.fr

31 AV SADI CARNOT

33140 VILLENAVE D'ORNON

N°ORIAS : 12069078

Votre projet en un clin d'œil

Date d'effet du projet : 5 Décembre 2025

GARANTIE EMPRUNTEUR HARMONIE MUTUELLE

pour Sébastien Anglade

Taux moyen : 0,20%

TAEA : 0,37%

Cotisation : Variable

GARANTIE EMPRUNTEUR HARMONIE MUTUELLE

pour Sandra Gouneaud

Taux moyen : 0,16%

TAEA : 0,30%

Cotisation : Variable

Cotisation totale y compris les frais d'adhésion, de distribution et associatifs

Sur 8 ans : 3 873,97€

Sur 8 ans : 3 141,48€

Sur la durée totale du prêt : 4 412,46 €

Sur la durée totale du prêt : 3 617,75 €

CONTRAT IMAGINÉ PAR ZENIOO, GÉRÉ PAR
MULTI-IMPACT ET ASSURÉ PAR HARMONIE
MUTUELLE



Vos informations personnelles

Emprunteur 1

Sebastien Anglade

Lieu de résidence : 33610 Cestas

Date de naissance : 25/02/1979

Classe professionnelle : Salarié cadre et assimilé / fonctionnaire classe A

Déplacements professionnels : > 20 000 kms

Travaux en hauteur : Aucun

Travaux manuels : Aucun

Port de charges : Aucun

Fumeur : Non fumeur

Encours : montant total des prêts souscrits ≤ à 200 000 € : Oui

Emprunteur 2

Sandra Gouneaud

Lieu de résidence : 33610 Cestas

Date de naissance : 12/03/1981

Classe professionnelle : Salarié cadre et assimilé / fonctionnaire classe A

Déplacements professionnels : Aucun

Travaux en hauteur : Aucun

Travaux manuels : Aucun

Port de charges : Aucun

Fumeur : Non fumeur

Encours : montant total des prêts souscrits ≤ à 200 000 € : Oui

Votre prêt Organisme prêteur : BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

Prêt 1

Type de prêt : Amortissable

Montant du prêt : 148 769,83€

Durée : 182 mois

Taux d'intérêt : 1.15 %

Vos garanties

Prêt 1 / Garanties sélectionnées

Vos garanties souscrites		Sebastien Anglade	Sandra Gouneaud
DC / PTIA	Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	Inclus / Quotité : 100%	Inclus / Quotité : 100%
ITT / ITP	Incapacité Temporaire Totale et Incapacité de Travail Partielle	Inclus / Quotité : 100% Franchise : 90j	Inclus / Quotité : 100% Franchise : 90j
IPT	Invalidité Permanente Totale Rente	Inclus / Quotité : 100%	Inclus / Quotité : 100%

La quotité se définit comme une quote-part correspondant au pourcentage du capital couvert par l'assurance. Couverture du Dos / Psy sous conditions (cf. notice d'information).

Votre échéancier

Date des cotisations	Cotisation annuelle Sebastien Anglade	Cotisation annuelle Sandra Gouneaud	Cotisation annuelle totale	Cotisation mensuelle moyenne
05/12/2025	30,97€	25,13€	56,10€	56,10€
01/01/2026	491,16€	410,76€	901,92€	75,16€
01/01/2027	520,92€	438,84€	959,76€	79,98€
01/01/2028	524,64€	448,32€	972,96€	81,08€
01/01/2029	565,32€	440,40€	1 005,72€	83,81€
01/01/2030	535,32€	401,76€	937,08€	78,09€
01/01/2031	482,40€	389,76€	872,16€	72,68€
01/01/2032	371,04€	315,36€	686,40€	57,20€
01/01/2033	285,96€	252,48€	538,44€	44,87€
01/01/2034	204,72€	181,20€	385,92€	32,16€
01/01/2035	129,96€	115,68€	245,64€	20,47€
01/01/2036	91,20€	81,60€	172,80€	14,40€
01/01/2037	46,44€	41,64€	88,08€	7,34€
01/01/2038	22,32€	18,96€	41,28€	3,44€
01/01/2039	15,60€	12,72€	28,32€	2,36€
01/01/2040	7,32€	6,00€	13,32€	1,11€
01/01/2041	0,17€	0,14€	0,31€	0,31€
Cotisation totale sur l'ensemble de la durée du prêt			7 906,21€ + 124,00€ (frais) = 8 030,21€	
Cette cotisation totale s'entend y compris frais ci-dessous, prélevés uniquement lors de la première cotisation : <ul style="list-style-type: none"> • les frais d'adhésion : 25 € par assuré • les frais associatifs : 12 € par assuré • les frais de distribution : 50 € 				

Vos échéanciers détaillés

Prêt 1 /

Emprunteur 1 / Sébastien Anglade

Date des cotisations	Capital assuré	DC / PTIA	ITT / ITP	IPT	IPP	Cotisation annuelle totale
05/12/2025	148 769,83€	18,48€	6,35€	6,14€	0,00€	30,97€
01/01/2026	144 639,41€	288,36€	105,84€	96,96€	0,00€	491,16€
01/01/2027	135 561,10€	301,80€	116,64€	102,48€	0,00€	520,92€
01/01/2028	126 377,83€	300,24€	121,68€	102,72€	0,00€	524,64€
01/01/2029	117 088,40€	344,64€	121,20€	99,48€	0,00€	565,32€
01/01/2030	107 691,57€	333,84€	111,84€	89,64€	0,00€	535,32€
01/01/2031	98 186,12€	306,36€	98,76€	77,28€	0,00€	482,40€
01/01/2032	88 570,76€	235,44€	76,68€	58,92€	0,00€	371,04€
01/01/2033	78 844,23€	181,68€	59,52€	44,76€	0,00€	285,96€
01/01/2034	69 005,27€	130,32€	42,72€	31,68€	0,00€	204,72€
01/01/2035	59 052,56€	82,80€	27,24€	19,92€	0,00€	129,96€
01/01/2036	48 984,79€	58,32€	19,08€	13,80€	0,00€	91,20€
01/01/2037	38 800,61€	29,76€	9,72€	6,96€	0,00€	46,44€
01/01/2038	28 498,72€	15,00€	4,32€	3,00€	0,00€	22,32€
01/01/2039	18 077,70€	10,92€	2,88€	1,80€	0,00€	15,60€
01/01/2040	7 536,22€	5,40€	1,20€	0,72€	0,00€	7,32€
01/01/2041	1 780,54€	0,14€	0,02€	0,01€	0,00€	0,17€
Cotisation totale						4 325,46€

Vos échéanciers détaillés

Prêt 1 /

Emprunteur 2 / Sandra Gouneaud

Date des cotisations	Capital assuré	DC / PTIA	ITT / ITP	IPT	IPP	Cotisation annuelle totale
05/12/2025	148 769,83€	15,51€	4,87€	4,75€	0,00€	25,13€
01/01/2026	144 639,41€	246,12€	85,56€	79,08€	0,00€	410,76€
01/01/2027	135 561,10€	261,72€	90,00€	87,12€	0,00€	438,84€
01/01/2028	126 377,83€	263,28€	96,60€	88,44€	0,00€	448,32€
01/01/2029	117 088,40€	255,12€	98,64€	86,64€	0,00€	440,40€
01/01/2030	107 691,57€	229,92€	93,12€	78,72€	0,00€	401,76€
01/01/2031	98 186,12€	237,60€	83,52€	68,64€	0,00€	389,76€
01/01/2032	88 570,76€	196,68€	65,88€	52,80€	0,00€	315,36€
01/01/2033	78 844,23€	160,32€	51,72€	40,44€	0,00€	252,48€
01/01/2034	69 005,27€	114,96€	37,44€	28,80€	0,00€	181,20€
01/01/2035	59 052,56€	73,44€	24,12€	18,12€	0,00€	115,68€
01/01/2036	48 984,79€	51,96€	17,04€	12,60€	0,00€	81,60€
01/01/2037	38 800,61€	26,52€	8,76€	6,36€	0,00€	41,64€
01/01/2038	28 498,72€	12,12€	3,96€	2,88€	0,00€	18,96€
01/01/2039	18 077,70€	8,16€	2,64€	1,92€	0,00€	12,72€
01/01/2040	7 536,22€	3,96€	1,20€	0,84€	0,00€	6,00€
01/01/2041	1 780,54€	0,10€	0,02€	0,02€	0,00€	0,14€
Cotisation totale						3 580,75€

Vos formalités médicales et financières

Des formalités médicales sont nécessaires pour étudier dans les meilleures conditions votre demande d'adhésion.
Celles-ci dépendent de votre âge au moment de l'adhésion et du montant des prêts déjà assurés et à assurer.

Les formalités pour Sébastien Anglade

Questionnaire de Santé

Les formalités pour Sandra Gouneaud

Aucun questionnaire de santé demandé

Comment accomplir vos formalités médicales ?

Les formalités de base

Pour étudier votre dossier, l'assureur vous demande de répondre à un questionnaire de santé pour identifier vos éventuels risques de santé. Nous vous conseillons de compléter très honnêtement ce questionnaire car les déclarations portées vous engagent, elles sont certifiées exactes par votre signature et fondent le contrat d'assurance.

L'assureur peut vous demander à réception de ces éléments, un complément d'informations.

Les atouts Zenioo : En 10 minutes seulement, réalisez votre déclaration grâce à notre questionnaire médical en ligne !

Les formalités complémentaires

Dans certains cas (selon votre âge et / ou les capitaux empruntés), vous devrez également réaliser des examens médicaux complémentaires tels qu'un bilan sanguin, un électrocardiogramme ou une consultation chez un médecin. Afin de gagner du temps et de ne pas avoir à avancer les frais, nous vous conseillons de vous adresser directement à l'un des réseaux de soins suivants :

- ARM (Analyse Risque Médical) : présent dans 185 villes dont 14 adresses à Paris et 19 en région parisienne – 09 70 72 72 72 – <http://www.armfrance.com/>
- CBSA (Centre de Bilans de Santé et d'Assurances) est présent pour réaliser les bilans médicaux, en un seul rendez-vous, dans son centre de Paris – 09 69 32 34 43 – <http://www.cbsa.fr>
- ABCOS-CIVEM : présent dans 205 centres – 09 69 32 27 32 – <http://www.abcoosante.com/>

Dans le cas où vous effectueriez les formalités médicales auprès d'un praticien de votre choix (médecin, laboratoire, ...), il vous appartiendra de procéder vous-même au règlement des frais engagés. Sur présentation de l'original de la (des) facture(s) acquittée(s), nous prendrons alors en charge les honoraires correspondants, dans les limites du tarif de Responsabilité Convention de la Sécurité sociale pour le profil sanguin, l'électrocardiogramme et l'échographie cardiaque, et dans la limite de deux consultations (soit 46 €) pour le rapport médical.

À retenir :

- Quand l'assureur demande des formalités médicales payantes (visites, analyses...), il ne vous remboursera ces dépenses qu'en cas d'adhésion du contrat. Toutefois, si pour des raisons médicales, à l'issue de l'étude du dossier, il vous était proposé un nouveau tarif, vous auriez le droit de refuser. Dans ce cas, l'assureur prendra tout de même en charge les frais engagés pour ces formalités médicales dans les limites des tarifs de convention des organismes sociaux français.
- Vous pouvez joindre tout document (compte rendu, certificat...) que vous jugez utile et qui peut faciliter la prise de décision par le médecin de l'assureur. Envoyez le tout sous pli confidentiel avec votre demande d'adhésion. L'assureur peut vous demander à réception de ces éléments, un complément d'informations.

Où envoyer les formalités médicales ?

Les formalités médicales sont à transmettre sous enveloppe confidentielle à l'adresse suivante : MULTI-IMPACT – À l'attention du médecin conseil – Service médical Gestion ZENIOO – 41/43 Avenue Hoche – CS 110002 – 51687 REIMS CEDEX.

Référence à rappeler : HM.MI LGHM